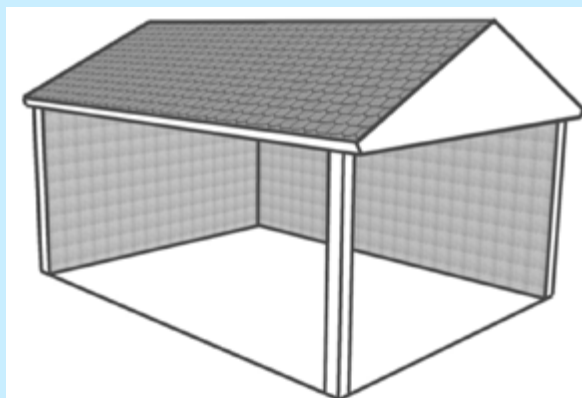


Calcul de la taxe d'aménagement pour un abri voiture, carport, appentis ou préau offrant un espace de stationnement ou un stationnement aérien

Appentis, carport, préau, abri de voiture... un espace de stationnement seulement couvert ou seulement clos ne forme pas de surface taxable. Il constitue cependant une aire de stationnement, susceptible d'être taxée forfaitairement.



Formule de calcul de la taxe d'aménagement

surface d'emplacements \times valeur forfaitaire^(*) \times taux communal

+

surface d'emplacements \times valeur forfaitaire^(*) \times taux départemental

^(*) 2 000€ en 2016

Exemple

Un abri voiture pour 2 stationnements
pour cet exemple un taux communal de 3% et une valeur de 2 000€ pour le stationnement ont été retenus.

Calcul détaillé de la taxe d'aménagement

part communale

part départementale

$$2 \times 2\,000\text{€} \times 3\% = 120\text{€}$$

$$2 \times 2\,000\text{€} \times 2\% = 80\text{€}$$

Total taxe d'aménagement

$$120\text{€} + 80\text{€} = 200\text{€}$$